Construire en zone inondable : un rêve devenu réalité grâce au maire de La Coquille-sur-Mer

Construire en zone inondable : un rêve devenu réalité grâce au maire de La Coquille-sur-Mer

La-Broutille-sur-Mer, [France](http://desencyclopedie.wikia.com/wiki/France) — Le maire d'une petite commune, dont le nom a été modifié pour sauvegarder l’intégrité de ce petit paradis terrestre, est actuellement jugé en appel par la Cour d’Appel des Sables d’Olonne. Il risque 4 ans de prison ferme. Son crime ? Avoir permis à des particuliers de réaliser leur utopie en les autorisant à construire dans une zone inondable.

Vue sur l’esplanade de la façade nord de l’hôtel de ville, arpentée par des riverains paisibles

**Des petits airs d’Atlantide**

On [l’y](http://desencyclopedie.wikia.com/wiki/D%C3%A9ktionnaire%3Ay) reprendra à deux fois : René Marratier n’est pas près de revêtir de nouveau le costume du Père Noël pour ses concitoyens !

Il avait voulu [redorer le blason](http://desencyclopedie.wikia.com/wiki/H%C3%A9raldique) du misérable village de La-Divagation-sur-Mer, en incitant notamment les habitants à s’approprier les zones sablonneuses en y installant leur domicile permanent. Des publicités, alors largement diffusées par la commune, vantaient même avec force les mérites d’une vie sous l’eau.

C’est ce caractère aquatique qui avait plu à l’époque, la plupart des zones constructibles étant situées, en France, sur la terre ferme.

C’est malheureusement ce même caractère qui a conduit, en 2010, à la noyade de [près de 29 personnes](http://desencyclopedie.wikia.com/wiki/Personne). Une tragédie qui illustrait, selon le maire interrogé au moment des faits, les limites du tourisme en ville inondée.

**Quelques actes de commerce négligeables**

Accusé avec Françoise Babin, qui cumulait alors les casquettes de première adjointe au maire, d’agent immobilier et de gestionnaire de son propre patrimoine, d’avoir dissimulé le caractère inondable des terrains sur lesquels il projetait de faire construire entre autres un [aquagolf](http://desencyclopedie.wikia.com/wiki/Le_bon_sens_sur_son_arbre_perch%C3%A9), M. Marratier s’est pourtant défendu de tout intérêt personnel. Il aurait toujours agi dans l'intérêt des erreur-sous-merois.

« *Bien que nous touchassions des rétributions, je n’eus pas pu y voir le moindre mal* », a-t-il tenté d’expliquer en première instance, orientant intelligemment par la suite les débats sur le mauvais usage de la langue française faite par les jeunes.

« *Mon projet de collège sous-marin aurait également permis d’enregistrer de grands progrès parmi les élèves, pour la plupart en échec scolaire après notre précédent projet de collège aérien, porté par un millier de ballons gonflés à l’hélium.* » Un argument qui semble avoir fait mouche puisqu’il a finalement été relaxé par le tribunal correctionnel.

Mais c’était sans compter sur le ministère public et sa sécheresse de cœur qui, non content de stigmatiser l’action d’un maire moderne qui vit avec son temps par le fait de faire appel, a renouvelé devant la Cour sa volonté de ne pas voir poindre les hydrocités futuristes telles que La-Mistake-sur-Mer avant le XXXième siècle.

Pourtant, selon l'ancien maire, la technologie des hydrocités permettrait de recycler le carbone pour en faire du vrai fromage de chèvre comestible.

**Un maire trop en avance sur son temps ?**

Alors que beaucoup en sont encore à observer les tribunaux dans l'attente d'un jugement pour l'envoyer en prison et toutes ces choses matérielles, René Marratier a quant à lui déjà les yeux tournés vers l'océan.

Il envisage d'y faire construire, grâce à l'argent de gains fortuits dus à de très belles opérations immobilières, une ville sous-marine qu'il compte ironiquement baptiser La Faute-sous-Mer. Il compte ainsi réaliser, faute de soutien des autorités terrestres, sa propre utopie telle que prédite dans les légendes nordiques.

Et il y aura bien entendu un aquagolf, pour tous les amateurs.

Source : [Office de Tourisme de La Connerie-sur-Mer](http://www.leparisien.fr/faits-divers/xynthia-2-ans-ferme-requis-en-appel-contre-l-ex-maire-de-la-faute-sur-mer-01-12-2015-5329745.php)